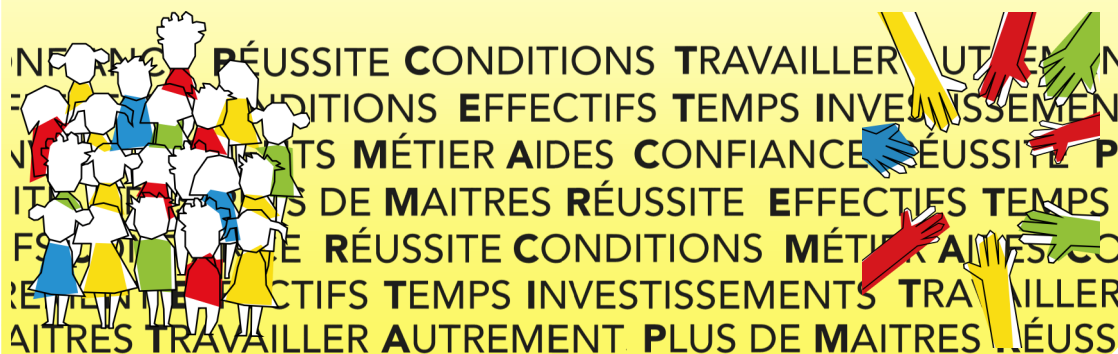


fenêtres s/ cours 12

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

DÉPOSÉ LE 19/06/19



Sommaire

- p2: Mouvement—Déclaration du SNUipp-FSU12 à la CAPD
- p2: Mouvement—Postes boqués pour PES
- P3-4: Mouvement—Les résultats
- p5: Deux réformes pour diminuer les pensions
- p5: La fonction publique est indispensable !
- P6: Loi Blanquer
- p7: Compte-rendu de la RIS AVS-AESH
- p8: Bulletin d'adhésion



SNUipp-FSU12
Les Corniches de Bourran
8 rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05.65.78.13.41
Mèl : snu12@snuipp.fr



numéro 105

Juin 2019 - 0,50 €
ISSN 1165 - 3116

Spécial mouvement



Une nouvelle année scolaire s'achève, elle nous laissera un goût amer...

Le gouvernement Macron a mis en place, malgré les mouvements sociaux, sa politique néolibérale, nous avons dû affronter cette année de multiples attaques.

Le projet final de la Loi Blanquer vient d'être validé par la commission mixte paritaire.

La mobilisation des enseignant.es, des parents et des élu.es locaux a été payante et a permis la suppression des EPLESF de ce projet, même si nous revendiquions la suppression de la loi dans sa totalité. D'autres articles de la loi ont été maintenus avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels : mise à mal de la liberté d'expression des enseignant.es, obligation faite aux communes de compensation financière pour les écoles privées, création des établissements internationaux (EPLI) créant ainsi une école à deux vitesses, disparition du Cnesco remplacé par un système d'évaluation à la main du gouvernement qui ne permettra pas de questionner la pertinence de sa politique éducative, réforme de la formation initiale (avec étudiant.es contractuel.les en responsabilité de classe, créations de PIAL (pour « mutualiser les moyens », en fait pallier à la pénurie et l'augmentation incessante des besoins en AESH, faisant fi des élèves inclus et des conditions de travail des AESH, personnels dans des situations déjà très précaires).

Cette fin d'année a également été marquée par la dégradation (le sabotage ?) du mouvement des enseignant.es du 1er degré ! Alors que l'ensemble des organisations syndicales avaient alerté le Ministère, il s'est obstiné à maintenir la mise en œuvre à marche forcée de nouvelles modalités du mouvement. Sans concertation avec les représentant.es des personnels concernés, dans des délais intenable, le Ministère a imposé un fonctionnement qui introduit arbitraire et injustice, pour mettre au pas les enseignant.es. Ces décisions ne trouvent aucune justification pour l'intérêt des élèves ni celui des enseignant.es. C'est scandaleux ! Des conditions d'affectation dégradées auront une incidence néfaste sur le fonctionnement du service public d'éducation, sur les conditions de travail et la vie personnelle des enseignant.es. Des enseignant.es de notre département se trouvent ainsi, à l'issue de ce mouvement, dans une situation catastrophique.

Enfin, la réforme de la fonction publique, malgré l'opposition unanime des syndicats, a bien été actée : remise en cause des instances paritaires, recours institutionnalisé aux contractuels, gestion et évaluation des personnels, mobilité. La réforme de la Fonction publique préparée par le gouvernement aura de lourdes conséquences pour les enseignantes et les enseignants. Contesté par la totalité des syndicats représentatifs des fonctionnaires, ce texte a pour vocation de modifier en profondeur le recrutement et la gestion des personnels. Sous prétexte de l'assouplir, cette réforme fragilisera notre statut pour mieux le détricotier.

Il est temps, plus que jamais, de nous montrer offensif, de résister collectivement face à toutes ces attaques qui visent à nous mettre au pas, à faire reculer nos droits.

Le 16 juin 2019 —Stéphanie Massol

Changer de poste à la rentrée 2019 ?



MOUVEMENT 2019

dans l'Aveyron

La déclaration du SNUipp-FSU12 à la CAPD du 14 juin

Entre la circulaire de rentrée et la mise en œuvre à marche forcée du mouvement intra départemental, les enseignant-es du premier degré ainsi que leurs élèves paient cher la principale priorité du gouvernement en matière de politique éducative. Le but avéré de ces projets (« loi pour une école de la confiance » et « loi de transformation de la fonction publique ») n'est pas la mise en place d'un service public d'éducation de qualité mais bien la concrétisation de l'idéologie libérale du gouvernement : recours accru à la contractualisation, suppression de postes, rémunération au mérite, disparition des CAP, externalisation des missions de service public... autant d'éléments qui visent à mettre au pas les personnels..

L'organisation du mouvement intra-départemental que nous prenons de plein fouet en cette fin d'année scolaire en est significatif. Aucun respect pour les personnels, qu'ils soient enseignants ou administratifs, toutes et tous aspirés par cette circulaire nationale sur la mobilité dont l'objectif est de nommer un maximum de personnes à TD et à TP en une seule phase ! L'obligation d'un vœu large, la multiplication des TRS rattachés aux circonscriptions, l'affectation d'office sur poste provisoire de manière totalement aléatoire font fi des réalités propres à notre département, fi des conditions de travail de nos collègues et de leur situation personnelle.

Finalement, le logiciel a fonctionné, les collègues contraints et forcés se « sont responsabilisés » suivant vos propres termes. En effet, 14 collègues restés sans poste, 8 sur leurs vœux larges et 15 affectés via l'« extension ». Une « extension » qui se déploie, comme nous le craignons, vers des écoles situées aux extrémités de notre département : St Sever du Moustier, Soulages Bonneval, Brommat, Montézic, Thérondels ... Le grand ordinateur a tourné, le tout puissant algorithme a joué son rôle. Pour quelle amélioration ? Sûrement pas pour les élèves qui ont toujours eu un enseignant.e et encore moins pour certain.es de nos collègues dont les conditions de travail se verront dégradées.

Madame la directrice, en tant qu'employeur public, vous êtes garante de la santé, du bien-être et de la sécurité au travail de vos agent.es. Qu'allez-vous répondre à la détresse des collègues qui se demandent bien comment ils vont- pouvoir remplir sereinement leurs missions dans ces affectations « forcées » ? Comment concilier vie personnelle et vie professionnelle lorsqu'on se retrouve affecté à plus d'une 1h30 de son domicile ? Que répondre à celles et ceux qui ont une certaine ancienneté et qui ont refusé la logique de la contrainte ?

Le SNUipp-FSU demande que tous les collègues nommés sur l'extension, aient la possibilité de refuser leur affectation et de passer à la phase d'ajustement.

Que cherche donc notre Ministre ? Quel objectif vise-t-on à travers ce nouveau mouvement ? Pousser les collègues à démissionner ? Multiplier les situations de souffrance au travail ? Mettre un peu plus à mal l'attractivité de notre métier ? Légitimer le recours aux contractuel -les non formé-es et moins rémunéré-es et poursuivre dans sa politique qui fragilise notre Ecole ?

Dans notre département, si on analyse les vœux des collègues, on relève que les postes de direction sont peu demandés et par des collègues ayant un faible barème, les postes de remplaçant.es ou de TRS sont davantage demandés par des collègues expérimentés. Pour le SNUipp-FSU cela relève davantage d'un malaise avéré face à la complexification du métier, l'augmentation des demandes institutionnelles et le manque de soutien de la hiérarchie que d'une soif de mobilité.

En apparence, les statistiques du mouvement sont satisfaisantes, mais cela prouve seulement que les collègues sont des gens rationnels. Entre différents maux, ils et elles ont choisi le moindre. Madame la directrice n'en doutons pas, nous venons d'assister à une victoire à la Pyrrhus.

Compétence : Ecrire une phrase en majuscule d'imprimerie.

Je recopie la phrase : Les oiseaux chantent ! , en respectant le tracé des lettres et l'espacement entre les mots.

LES OISEAUX CHANTENT

LES OISEAUX CHANTENT

**La
blague
de
Julie**

Mouvement 2019

Tous les résultats

Cette année encore, le SNUipp-FSU12 a multiplié ses actions et interventions pour assurer à tous les collègues le respect des règles du mouvement, l'équité et la transparence dans le déroulement des opérations : publication d'un 4 pages dédié au mouvement, réunions d'information dans toutes les circonscriptions, transmission à tous des accusés de réception finaux avec l'ensemble des éléments du barème, envoi de l'ensemble des résultats à chaque participant pour que chacun et chacune puisse vérifier. Tout au long des opérations du mouvement, le SNUipp-FSU12 n'aura eu de cesse de dénoncer les multiples dégradations consécutives aux nouvelles règles imposées par le ministère en particulier aux participant-es obligé-es et le scandale des vœux larges et de l'affectation d'office sur tout le département totalement déconnectée des vœux formulés.

- ABECASSIS CAROLINE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE LEDERGUES/51,241/TD
- ALBERICI NATHALIE/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE ST CYPRIEN SUR DOURDOU/21,333/TD
- ALBERT CELINE/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE ST AMANS DES COTS/19,994/TD
- ALBINET KARINE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/19,811/TD
- ALBINET VINCENT/ADJ ELM/ECOLE PIERRE PUEL ONET LE CHATEAU/20,330/TD
- ALCARAZ PIERRE/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE QUINS/17,166/TD
- AMANS CINDY/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUERGUE/1,333/TD
- ANTUNES MIRANDA MARIA JOSE/CU/ECOLE PUBLIQUE GRAND VABRE/4,333/TD
- ARLES LUDIVINE/BD/ECOLE P. BERT - JEAN MACE MILLAU/15,297/TD
- ARNAL LAURE/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUERGUE/3,333/TD
- ARTUS ARMELLE/TRS/ECOLE PUBLIQUE RULLAC ST CIRQ/18,833/TD
- ASSIE XAVIER/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE COMPS LA GRAND VILLE/14,333/TD
- AURIERES CINDY/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/16,330/TD
- BACH STEPHANE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE RIGNAC/18,869/TD
- BALDO VICTORIA/CU/ECOLE PUBLIQUE BRANDONNET/0,333/TD
- BARENS JUDITH LINDA/TRS/ECOLE ELEM MARIE ROUANET RIVIERE SUR TARN/13,983/TD
- BARNIER LAETITIA/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE CAMPAGNAC/4,333/TD
- BARRA SOPHIE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/16,291/TD
- BARRAU JULIETTE/TRS/ECOLE PUBLIQUE SALLES CURAN/0,333/TD
- BARRE CATHERINE/ADJ ELM/ECOLE ELEM JEAN MACE DECAZEVILLE/20,872/TD
- BAUDOUIN EMMANUELLE/DIR.ELEM./ECOLE ELEM CAMBON RODEZ/15,333/TD
- BEDEL ALEXANDRE/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUERGUE/4,333/TD
- BELARD FABIENNE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE BROMMAT/24,713/TD
- BERBERICH CHRISTIAN/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE ST GENIEZ D OLT/29,147/TD
- BESSIERE LAURE/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUERGUE/3,333/TD
- BIBAL VALERIE/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE CLAIRVAUX D AVEYRON/6,333/TD
- BLANC CHRISTINE/BD/ECOLE PIERRE PUEL ONET LE CHATEAU/30,291/TD
- BLAYAC PIERRE/ADJ ELM/ECOLE ELEM MARIE ROUANET RIVIERE SUR TARN/26,000/TD
- BLIN AURORE/BD/ECOLE EUGENE SELLES MILLAU/17,141/TD
- BONNEFOUS CELINE/ADJ ELM/ECOLE ELEM M. PAGNOL FLAVIN/36,113/TD
- BONNEFOUS MARIE PIERRE/BD/ECOLE J. FERRY NAUCELLE/28,252/TD
- BONNET NATHALIE/ADJ.CL.D/ETAB. SPE. ITEP DE GREZES SEVERAC L EGLISE/3,333/TP
- BOSCH MYLENE/ADJ ELM/ECOLE ELEM PUBLIQUE SEBAZAC CONCOURES/20,333/TD
- BOUISSOU PAULINE/CU/ECOLE PUBLIQUE PRIVEZAC/4,333/TD
- BOULADOU LAURENT/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/13,638/TD
- BOULOUD AURELIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE ST COME D OLT/15,844/TD
- BOUSQUET FREDERIQUE/TRS/ECOLE ELEM PUBLIQUE ST JEAN ET ST PAUL/9,330/TD
- BOUSQUET SOPHIE/TRS/ECOLE ELEM MARIE ROUANET RIVIERE SUR TARN/17,333/TD
- BOUTEMY PHILIPPE/ADJ.CL.D/IME IME LES HERMEAUX ST LAURENT D OLT/30,325/TP
- BOUTET HELENE/ADJ AIS F/EREA VILLEFRANCHE DE ROUERGUE/3,333/TP
- BOUTONNET ELSA/ADJ MAT/ECOLE MAT PARAIRE RODEZ/42,983/TD
- BOUVILLE VALIA/ADJ ELM/ECOLE BEAUREGARD MILLAU/24,977/TD
- BRAS FABIENNE/ADJ MAT/ECOLE MAT BEAU SOLEIL CAPDENAC GARE/28,247/TD
- BREGOU STEPHANIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE REBOURGUILL/5,333/TD
- BRIGNIER ALINE/ADJ AIS F/EREA VILLEFRANCHE DE ROUERGUE/7,330/TP
- BROS DELPHINE/ADJ ELM/ECOLE ELEM LES GENETS ONET LE CHATEAU/19,286/TD
- BRUN VALERIE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE CLAIRVAUX D AVEYRON/17,333/TD
- BUCHHOLZ SANDRA/CPC/INSPECTION INSPECTION RODEZ/21,330/TP
- BUISSON CLAIRE/TRS/ECOLE PUBLIQUE MONTBAZENS/25,333/TD
- CABROL SANDRINE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/12,411/TD
- CADARS JULIETTE/TRS/ECOLE PUBLIQUE RULLAC ST CIRQ/4,333/TD
- CAILLEAU NADINE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE LAPANOUSE/23,333/TD
- CALMES NADIA/ADJ ELM/ECOLE ELEM J.MONNET ESPALION/15,788/TD
- CANTAIS ANTOINE/BD/ECOLE PUBLIQUE RIGNAC/32,827/TD
- CARASC JOHANNES/DIR.ELEM./ECOLE EC E.ZOLA CRANSAC/4,333/TD
- CARTIER LEA/ADJ.CL.D/ETAB. SPE. ITEP DE GREZES SEVERAC L EGLISE/9,772/TP
- CASTAN HERVE/ADJ ELM/ECOLE J.BOUDOU AUBIN/23,416/TD
- CAULET CHARLENE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/14,333/TD
- CAULET VIRGINIE/ADJ.CL.D/ETAB. SPE. ITEP DE GREZES SEVERAC L EGLISE/2,330/TP
- CAUQUIL VERGNES AUDE/TRS/ECOLE ELEM MARIE ROUANET RIVIERE SUR TARN/14,083/TD
- CAVALIER CHRISTINE/EANA/ECOLE ELEM GOURGAN RODEZ/36,333/TD
- CAYRAC PAULINE/ADJ.CL.D/ECOLE ELEM G.BRASSENS BARAQUEVILLE/15,333/TP
- CELLES MAGALI/CPC EPS/INSPECTION IEN ST AFFRIQUE ST AFFRIQUE/26,311/TD
- CHABANET ROSE MARIE/ADJ ELM/ECOLE ELEM LA CHARTREUSE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE/14,288/TD
- CHALABREYSSE CHEYRON BRIGITTE/ADJ ELM/ECOLE ELEM DU CERNON ST GEORGES DE LUZENCON/21,333/TD
- CHENARD LEA/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUERGUE/3,333/TD
- CICHELERO ALICE/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE LA CAPELLE BALAGUIER/2,302/TP
- CINQ LIONEL/BD/ECOLE PUBLIQUE RODELLE/13,333/TD
- CLOS CELINE/TRS/ECOLE PUBLIQUE ST COME D OLT/3,849/TD
- COMBELLES CHANTAL/ADJ.CL.D/ECOLE ELEM EC. DE L'UNITE MEDICO.PSYCH RODEZ/33,233/TD
- COMBIER AMANDINE/TRS/ECOLE PUBLIQUE PRUINES/17,327/TD
- CONNES MURIEL/ADJ ELM/ECOLE BLANCHARD & CAUSSAT ST AFFRIQUE/18,833/TD
- CONSTANS SANDRA/CPD/INSPECTION DSDEN RODEZ/18,922/TP
- CONTE EUGENIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE ST COME D OLT/6,333/TD
- CONTE ISABELLE/TRS/ECOLE PUBLIQUE ST COME D OLT/32,786/TD
- CORP CANDICE/ADJ ELM/ECOLE ELEM CAMBON RODEZ/23,816/TD
- COSTES COLETTE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE MARTIEL/26,163/TD
- COSTES PHILIPPE/CU/ECOLE ELEM PUBLIQUE LAVERNHE/20,413/TD
- COULOMB SYLVIE/ADJ ELM/ECOLE JEAN DE LA FONTAINE VABRES L AB-BAYE/17,000/TD
- COULON SONIA/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE MOYRAZES/12,330/TD
- COUSSEAU BELINDA/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE NAJAC/10,333/TP
- CROGNIER HELENE/ADJ MAT/ECOLE MAT CHANTEFAIBLES CAPDENAC GARE/32,833/TD
- CROUZET COLINE/TRS/ECOLE PUBLIQUE RULLAC ST CIRQ/2,333/TD
- D ACUNTO SABRINA/ADJ ELM/ECOLE ELEM M. CURIE FIRMI/20,333/TD
- DA FONSECA GOMES MARIE CHRISTINE/ADJ ELM/ECOLE JH FABRE SEGUR/17,961/TD
- DE BERNARD ELODIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE MONTBAZENS/6,333/TD
- DE LUYCKER BRIGITTE/DIR MAT/ECOLE MAT JEAN ZAY FIRMI/22,547/TD
- DEC SANDRINE/TRS/ECOLE PUBLIQUE PRUINES/15,333/TD
- DELAGNES ANAIS/ADJ.CL.D/ETAB. SPE. ITEP DE GREZES SEVERAC L EGLISE/2,250/TP
- DELLUS AURELIE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE GABRIAC/16,988/TD
- DELORT ELODIE/ADJ ELM/ECOLE ELEM PIERRE LOUBIERE OLEMPES/49,333/TD
- DELOUS NELLY/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/16,333/TD
- DELTORT ALICE/BD/ECOLE PUBLIQUE ST ROME DE TARN/4,333/TD
- DELTORT SEVERINE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/19,330/TD
- DEMUTH FLORENCE/ADJ ELM/ECOLE J.VERNE LA CAVALERIE/25,333/TD
- DRUILHE CLAIRE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/16,158/TD
- DUFOSSE SYLVIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE REBOURGUILL/24,833/TD
- DUFOUR JACQUELINE/CPAIEN/INSPECTION DSDEN RODEZ/25,480/TD
- ENK ELODIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE MONTBAZENS/10,333/TD
- ERIPRET JEROME/ADJ AIS F/EREA VILLEFRANCHE DE ROUERGUE/3,333/TP
- FABRE MARINE/TRS/ECOLE ELEM MARIE ROUANET RIVIERE SUR TARN/4,333/TD
- FABRE VALERIE/ADJ ELM/ECOLE JEAN AUZEL MARCILLAC VALLON/19,786/TD
- FAGES CLEMENT/TRS/ECOLE PUBLIQUE PRUINES/8,333/TD
- FANDARD ELISABETH/BD/ECOLE ELEM PUBLIQUE SEBAZAC CONCOURES/44,211/TD
- FAVIER LAURIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE SALLES CURAN/11,874/TD
- FERRIER SABINE/BD/ECOLE EUGENE SELLES MILLAU/17,330/TD
- FONTALBAT FLORENCE/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE VILLENEUVE/28,325/TD
- FORET EMILIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE SALLES CURAN/4,333/TD
- FOURES CARINE/DIR.ELEM./ECOLE F. FABIE DURENQUE/8,330/TD
- FOURNIER JULIE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE ST GENIEZ D OLT/12,333/TD
- FRAYSSE MARIE AMELIE/ADJ ELM/ECOLE ELEM LA CHARTREUSE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE/13,833/TD
- FROMOND MARIANNE/ADJ AIS F/SES SEGPA SEGPA COLLEGE J.JAURES ST AFFRIQUE/0,333/TP
- GABEN JUSTINE/CU/ECOLE PUBLIQUE ST VICTOR ET MELVIEU/8,333/TD
- GAFFARD PAULINE/TRS/ECOLE ELEM PUBLIQUE ST JEAN ET ST PAUL/3,333/TP
- GAGNAT ELISA/BD/ECOLE MARTEL MILLAU/2,333/TD

- GALIBERT BRUNO/ADJ OC/ECOLE JEAN AUZEL MARCILLAC VALLON/2,333/TD
- GALIBERT VIRGINIE/BD/ECOLE PUBLIQUE ST GENIEZ D OLT/6,333/TD
- GASTON CELINE/ADJ ELM/ECOLE BEAUREGARD MILLAU/22,997/TD
- GAYRAUD EMILIE/ADJ ELM/ECOLE J.FERRY AUBIN/8,333/TD
- GIBELIN AURELIE/DIR.ELEM./ECOLE J.PREVERT LUC LA PRIMAUBE/25,333/TD
- GILLAIZEAU BENOIT/EANA/ECOLE ELEM JEAN MACE DECAZEVILLE/20,333/TD
- GIRBELLE JUSTINE/TRS/ECOLE PUBLIQUE SALLES CURAN/2,333/TD
- GOMEL CLAIRE/BD/ECOLE ALBERT SEGUIER LE ORES MILLAU/5,333/TD
- GONZALEZ CINDY/TRS/ECOLE PUBLIQUE SALLES CURAN/2,333/TD
- GRANDURGI SANDRINE/FRACT/ECOLE PUIITS DE CALES MILLAU/24,147/TD
- GRILLAT RONDOLAT ELVIRE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/29,413/TD
- GRIMAL KARINE/EREF/COLLEGE G ROQUIER RIGNAC/24,333/TD
- GUILHAUMON VALERIE/ADJ AIS A/ETAB. SPE. CDDS RODEZ/34,825/TP
- GUITTARD MARINA/TRS/ECOLE PUBLIQUE STE GENEVIEVE SUR ARGENCE/6,333/TP
- HARZEE MARIE/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/4,333/TD
- HOAREAU ROMAIN/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/15,333/TD
- HOLLEVOET SEVERINE/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/15,083/TD
- IRLES SYLVIE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/29,050/TD
- JACQUEMAIN LAURE/BD/ECOLE PUIITS DE CALES MILLAU/2,333/TD
- JEAY CLEMENCE/CU/ECOLE PUBLIQUE SEBRAZAC/6,333/TD
- LACAN CHRISTOPHER/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE MONTJAUX/5,333/TD
- LACHAUME VERONIQUE/ADJ.RES. G/CMPP ST AFFRIQUE/26,333/TD
- LACOMBE GERALDINE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE VILLENEUVE/17,333/TD
- LACOMBE SEVERINE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/19,333/TD
- LACOUT MANON/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/4,333/TD
- LACOUT YVES/ADJ LV ESP/ECOLE ELEM LE SAILHENC DECAZEVILLE/34,008/TD
- LALUET SOPHIE/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE SALLES CURAN/6,333/TD
- LAMONGE SANDRA/CU/ECOLE ELEM PUBLIQUE ST JEAN ET ST PAUL/21,588/TD
- LAUSSEL AURELIE/BD/ECOLE J.VERNE LA CAVALERIE/5,333/TD
- LE FLOCH VIRGINIE/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/11,333/TD
- LE GALL SEBASTIEN/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE VAUREILLES/10,333/TD
- LEBLANC LAETITIA/TRS/ECOLE PUBLIQUE SALLES CURAN/0,333/TD
- LEIGNEL SANDRINE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE VEZINS DE LEVEZOU/18,922/TD
- LEMAIRE ANGELIQUE/TRS/ECOLE PUBLIQUE STE GENEVIEVE SUR ARGENCE/7,333/TP
- LESCURE AMELIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE PRUINES/11,333/TD
- LETERTRE SYLVIE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/16,583/TD
- LHOSTE DOMINIQUE/ADJ ELM/ECOLE P. BERT - JEAN MACE MILLAU/22,708/TD
- LONGER ANNICK/DIR.ELEM./ECOLE ELEM CARDAILLAC RODEZ/34,638/TD
- LORENZO HELENE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/15,333/TD
- MADI CLAVEL JENNIFER/TRS/ECOLE PUBLIQUE SALLES CURAN/1,333/TD
- MAI CHRISTEL/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/14,333/TD
- MARC SAMANTHA/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE CASTANET/4,333/TD
- MARET LISE/ADJ.CL.D/IME LA ROQUETTE LAPANOUSE/3,333/TP
- MARIAUZOULS LAURENCE/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE LE MONASTERE/13,833/TD
- MARTINEZ MARINA/ADJ.CL.D/ETAB. SPE. ITEP DE GREZES SEVERAC L EGLISE/1,333/TP
- MAURA CLAIRE/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/4,333/TD
- MAZIERES CEDRIC/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE ST REMY/11,333/TD
- MERCADIER OPHELIE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/14,152/TD
- MEUNIER DAREY SYLVIE/BD/ECOLE BLANCHARD & CAUSSAT ST AFFRIQUE/28,224/TD
- MEYER JULIE/ADJ.CL.D/ECOLE PUBLIQUE REQUISTA/0,333/TP
- MIGNON FLORENCE/ADJ.CL.D/ECOLE ELEM FOYER DEPARTEM.DE L'ENFANCE ONET LE CHATEAU/18,305/TD
- MOULIAC MORGANE/TRS/ECOLE PUBLIQUE ST COME D OLT/1,333/TD
- MOULY LAETITIA/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/6,333/TD
- MUNOZ MATTHIEU/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE MUR DE BARREZ/3,333/TD
- NICOLEAU LORENE/ADJ ELM/ECOLE BLANCHARD & CAUSSAT ST AFFRIQUE/11,333/TD
- NOLORGUES MARIE/BD/ECOLE PUBLIQUE ST COME D OLT/13,333/TD
- NOWAK LAETITIA/CU/ECOLE PUBLIQUE THERONDELS/12,147/TP
- ONRAZAC STEPHANIE/CU/ECOLE PUBLIQUE SOULAGES BONNEVAL/12,333/TP
- OUNI NOURA/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/14,333/TD
- PANEL VERONIQUE/TRS/ECOLE PUBLIQUE RULLAC ST CIRQ/4,333/TD
- PASTUREL ELODIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE RULLAC ST CIRQ/5,330/TD
- PAYAN CHRISTINE/CU/ECOLE PUBLIQUE ST SEVER DU MOUSTIER/11,519/TP
- PELISSIER JENNIFER/ADJ.CL.D/ETAB. SPE. ITEP DE GREZES SEVERAC L EGLISE/1,333/TP
- PELISSOU MORGANE/ADJ.CL.D/ETAB. SPE. ITEP DE GREZES SEVERAC L EGLISE/2,333/TP
- PICARD MELANIE/DIR.ELEM./ECOLE ELEM J.MONNET ESPALION/5,333/TD
- PLANQUELLE JULIETTE/ADJ.CL.D/ECOLE ELEM J.PENDARIES VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/4,333/TD
- PONS CINDY/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE SANVENS/13,333/TD
- PORTALIER SABINE/ADJ ELM/ECOLE LES CASCADES CREISSELS/20,333/TD
- POSTIGO CECILE/ADJ.CL.D/ECOLE BLANCHARD & CAUSSAT ST AFFRIQUE/18,333/TP
- POURTAU KATIA/TRS/ECOLE PUBLIQUE STE GENEVIEVE SUR ARGENCE/6,333/TP
- PRADEL EMILIE/ADJ ELM/ECOLE ELEM LE SAILHENC DECAZEVILLE/14,333/TD
- RAYNAL AUDE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE VIALA DU TARN/17,333/TD
- RAYNAL SEVERINE/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE MARTIEL/19,333/TP
- RETIF CLAIRE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/19,333/TD
- RICARD AURELIE/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/4,333/TD
- RICARD LISA/TRS/ECOLE PUBLIQUE ST COME D OLT/2,333/TD
- ROCACHER LAURENT/CU/ECOLE ELEM PUBLIQUE SAUVETERRE DE ROUEGUE/14,333/TD
- ROMIGUIER SYLVIE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE LA CAPELLE BALAGUIER/6,333/TD
- ROUQUETTE ALEXANDRINE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/12,994/TD
- ROUQUIER NATHALIE/EREF/COLLEGE P.RAMADIER DECAZEVILLE/30,161/TD
- ROUBAUL MARJORIE/BD/ECOLE ELEM J.MONNET ESPALION/27,213/TD
- SABATIER MONIQUE/CPC MUSIQU/INSPECTION DSDEN RODEZ/23,349/TD
- SAINT LISA/ADJ OC/ECOLE ELEM J.BOUDOU LUC LA PRIMAUBE/0,333/TD
- SALABERT LAURENCE/TRS/ECOLE PUBLIQUE MONTBAZENS/16,294/TD
- SALEIL TIPHAIN/TRS/ECOLE ELEM MARIE ROUANET RIVIERE SUR TARN/3,333/TD
- SALGUES CHRISTELLE/ADJ ELM/ECOLE BLANCHARD & CAUSSAT ST AFFRIQUE/17,872/TD
- SCELLIER SABINE/CPC INFOR/INSPECTION IEN ST AFFRIQUE ST AFFRIQUE/26,266/TP
- SEGUR SEBASTIEN/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE MAYRAN/19,333/TD
- SEKFALI NADIA/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE LA BASTIDE L EVEQUE/30,247/TD
- SERRES MARION/ADJ.CL.D/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/3,333/TD
- SIBLOT YOLANDE/ADJ ELM/ECOLE MARTEL MILLAU/30,222/TD
- SIORAT BAPTISTE/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/3,333/TD
- SKOCZYLAS SOPHIE/TRS/ECOLE PUBLIQUE PRUINES/4,333/TD
- SLIMANI NAOUEL/TRS/ECOLE ELEM MARIE ROUANET RIVIERE SUR TARN/11,333/TD
- SOLIER ALEXANDRE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/15,333/TD
- SORIANO BENEDICTE/ADJ LV ESP/ECOLE BEAUREGARD MILLAU/17,080/TD
- SOULIE EMMANUELLE/TRS/ECOLE ELEM PUBLIQUE ST JEAN ET ST PAUL/4,333/TP
- SOULIE PAULINE/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE BROMMAT/18,083/TP
- SPAGNUOLO CLARA/ADJ.CL.D/IME L'OUEST CRANSAC/4,333/TP
- SPEISER BENJAMIN/ADJ.CL.D/ETAB. SPE. ITEP DE GREZES SEVERAC L EGLISE/2,333/TP
- STEPIEN ELSA/TRS/ECOLE PUBLIQUE MONTBAZENS/10,333/TD
- SUAREZ AUDREY/DIR.ELEM./ECOLE PUBLIQUE LACROIX BARREZ/4,333/TP
- SUCRET KARINE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE VALADY/20,333/TD
- TAURINES CHRISTINE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/14,333/TD
- TEILLET CELINE/TRS/ECOLE ELEM F. FOCH RODEZ/17,933/TD
- THENIERES SOIZIC/ADJ ELM/ECOLE J.BOUDOU AUBIN/35,333/TD
- THURIES EMILIE/ADJ AIS F/SES SEGPA COLLEGE MAYMARD MILLAU CEDEX/14,330/TD
- TORRE FANNY/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE NAJAC/10,333/TD
- TOURNIER VERONIQUE/TRS/ECOLE ELEM MARIE ROUANET RIVIERE SUR TARN/4,333/TD
- TRAUCHESSE PATRICIA/CU/ECOLE PUBLIQUE HUPARLAC/15,333/TD
- TREMOLIERES STEPHANE/CU/ECOLE PUBLIQUE MONTEZIC/13,322/TP
- VAISSIERE BERNARD/CPC/INSPECTION AVEYRON-ASH RODEZ/0,000/TP
- VALIERE ELSA/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/5,333/TD
- VERDEIL CARINE/ADJ.CL.D/IME LA ROQUETTE LAPANOUSE/17,833/TP
- VERGNES PAULINE/CU/ECOLE PUBLIQUE MURASSON/2,333/TD
- VERGNET MATHILDE/ADJ MAT/ECOLE MAT JACQUES PREVERT CRANSAC/24,994/TD
- VEYRAC LAETITIA/TRS/ECOLE PUBLIQUE SALLES CURAN/5,333/TD
- VIALA EMILIE/ADJ OC/ECOLE ELEM G.BRASSENS BARAQUEVILLE/12,333/TD
- VIALETES CINDY/TRS/ECOLE ELEM R.FABRE LE TRICOT VILLEFRANCHE DE ROUEGUE/4,333/TD
- VIDAL LIONEL/RESEAU E/ECOLE ELEM J.MONNET ESPALION/23,822/TD
- VIGOUROUX CELINE/TRS/ECOLE PUBLIQUE PRUINES/10,083/TD
- VIGUIE CAROLINE/ADJ.CL.D/ECOLE ELEM J.MONNET ESPALION/19,330/TP
- VILLEVIEILLE VALERIE/ADJ ELM/ECOLE ELEM PIERRE LOUBIERE OLEMPES/33,313/TD
- VINARD NOELLE/ADJ ELM/ECOLE PUBLIQUE ST BEAUZELY/23,333/TD
- VINCENT MARIE LENA/ADJ ELM/ECOLE ELEM CARDAILLAC RODEZ/27,313/TD
- ZOMA FREDERIQUE/DIR.ELEM./ECOLE C.ROSSIGNOL STE CROIX/4,333/TD

Mardi 25 juin : Groupe de travail TRS et phase d'ajustement

Afin que nous puissions vérifier et défendre toutes les situations, faites-nous parvenir une copie de votre fiche TRS et des courriers que vous avez transmis à l'administration.

Réforme des retraites

Deux réformes pour diminuer les pensions

Le Président de la République a confirmé son intention de présenter une réforme par points qui s'appliquerait en 2025. Chose nouvelle, il a aussi affirmé son intention de modifier très rapidement les paramètres du système actuel. Il y aurait donc deux réformes au même moment, à l'automne 2019

Une première au moment du PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) qui pourrait mettre en place un âge pivot, à 64 ans ou plus. Cela signifie qu'en-dessous de cet âge, des décotes supplémentaires sont appliquées : par exemple moins 10% si on n'a « que » 62 ans, moins 5% si on n'a « que » 63 ans, et bien sûr ce dispositif s'ajouterait aux décotes déjà existantes aujourd'hui en fonction des trimestres manquants. Emmanuel Macron a aussi parlé d'un possible allongement des durées d'assurance nécessaires plus rapide que l'allongement qui monte actuellement en charge : on appliquerait plus rapidement aux générations concernées par un départ avant 2025 des durées d'assurance plus longues. Par exemple, aujourd'hui c'est à partir des générations nées en 1961 qu'on doit 42 ans, on pourrait appliquer cette durée dès les générations 1958, 1959 et 1960 et passer à 42,5 ans, voire tout de suite à 43 ans, pour la génération 1961. Enfin, le président a promis une amélioration des minima de pension en les portant à 1000 euros. Même si cette mesure pourrait améliorer les droits de salariés qui liquideront leur pension et qui, aujourd'hui, peuvent prétendre à une pension d'un peu



plus de 900 euros nets (régime général + complémentaire), ces minima sont servis pour des carrières complètes, il est donc en réalité de plus en plus compliqué d'y prétendre au vu de l'allongement des durées d'assurance nécessaires. Par ailleurs, le Président de la République n'a pas précisé s'il parlait en net ou en brut. Enfin, dans la Fonction publique, le minimum garanti est déjà au dessus de 1000 euros pour une carrière complète.

Une deuxième réforme par points qui ne s'appliquerait qu'en 2025 mais qui serait discutée au Parlement à l'automne. Dès fin juin début juillet, le haut commissariat à la réforme des retraites publierait un rapport donnant les grandes orientations de cette réforme. Le gouvernement a refusé de nous donner la moindre projection de pension dans le nouveau système. Nous publions sur le site de la FSU des données qui simulent pour quelques catégories de personnels la pension dans le régime par points qui se rapproche le plus de ce que le gouvernement veut créer, la complémentaire des salariés du privé Agirc-

Arco, les résultats montrent une dégradation considérable des pensions dans un tel système.

Projet de loi « Transformation de la fonction publique »

La Fonction publique est indispensable !

À l'issue du colloque « Quel avenir pour la Fonction publique » organisé le 12 juin à Paris par la FSU, celle-ci a rendu public un appel à défendre des services publics de qualité pour toutes et tous sur tout le territoire.

« Les services publics permettent la redistribution d'une part importante de la richesse nationale, participent à l'aménagement du territoire et sont une condition essentielle du développement économique et social du pays. » À l'occasion d'un colloque organisé le 12 juin à Paris, la FSU a redit son opposition au projet de loi dit de transformation de la Fonction publique et lancé un appel au respect du statut général des fonctionnaires, à réaliser les investissements et les recrutements nécessaires pour satisfaire les besoins et à défendre des services publics de qualité pour toutes et tous sur tout le territoire.

L'appel

Face aux défis du XXI^e siècle, la Fonction publique est indispensable !

Si les inégalités restent trop fortes en France, sans les services publics la situation serait encore plus critique. C'est déjà la remarque qu'avaient faite tous les observateurs lors de la crise financière et économique de 2008.

Les services publics permettent la redistribution d'une part importante de la richesse nationale. Ils participent à l'aménagement du territoire et sont, avec 72% des investissements publics réalisés par les collectivités territoriales, une condition essentielle du développement économique et social du pays.

Les services publics de l'Éducation, de la santé, du contrôle sanitaire, de la protection des citoyens et citoyennes, de la justice, de la culture, de l'environnement... ont permis une augmentation de l'espérance de vie, du niveau de qualification, une amélioration des conditions de vie de chacun et chacune.

Animés par les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, guidés par les valeurs de justice, de laïcité et de solidarité, ils participent à la cohésion sociale du pays.

Dans chacun de ses versants, État, Territorial ou Hospitalier, la Fonction publique fait vivre ces services. Elle est ainsi la clé de voûte de notre modèle social en assurant aux citoyen·nes la permanence, la proximité,

l'accessibilité aux différents services publics.

La FSU est opposée au projet de loi dit de transformation de la Fonction publique.

Pour que notre modèle social continue de jouer tout son rôle, pour qu'il tienne cette promesse d'égalité qui est la sienne, pour qu'il réponde mieux aux besoins de la population, qu'il contribue à relever les défis de société qu'ils soient écologiques, économiques sociaux, culturels ou démocratiques, pour qu'il permette l'aménagement du territoire afin que personne ne se sente abandonné, à contrario de ce projet de loi, il est nécessaire et urgent de conforter l'action publique en lui permettant d'évoluer.

Cela passe notamment par :

- un dialogue social respectueux des organisations syndicales,
- un pilotage non vertical des services, tenant compte de l'expertise des agent-es et de l'avis des usager-es,
- une amélioration conséquente de la formation des agent-es,
- des investissements et des recrutements d'emplois statutaires de qualité à la hauteur des besoins des services publics,
- le respect du Statut général des fonctionnaires qui constitue autant de droits et obligations pour les agent-es que de garanties pour les usager-es.

La FSU reste et restera engagée pour défendre les services publics et la Fonction publique en lui permettant de continuer à s'adapter aux besoins comme elle a toujours su le faire depuis 1946.

La FSU reste engagée pour défendre les agent-es et obtenir le respect de leur travail, de leur qualification et de leur engagement professionnel si précieux et utile au bon fonctionnement des services.

La FSU reste engagée pour défendre des services publics de qualité sur tout le territoire répondant aux besoins des usager-es.

Elle appelle toutes et tous les agent-es, les usager-es, les élu-es à défendre aujourd'hui et demain la Fonction publique.

BLANQUER, L'ECOLE DE LA CONFIANCE

défiance
on n'en veut pas !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Commission mixte paritaire

Loi Blanquer revue : des mobilisations payantes

Suppression des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF), une autorité hiérarchique des directeurs et directrices d'école sur leur équipe ou encore de l'interdiction d'accompagner les sorties scolaires pour des mamans voilées, de nombreux amendements ont été retirés grâce aux fortes mobilisations de la communauté éducative depuis le mois de mars.

Les nombreuses et massives mobilisations enseignantes depuis la mi-mars, soutenues par les parents d'élèves et les élus, ont fortement pesé sur la commission mixte paritaire devant statuer sur le projet de loi Blanquer pour l'école.

La suppression de l'article créant les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) en est un résultat. De même, de nombreux amendements sénatoriaux de nature à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école comme l'article 6 ter plaçant les enseignants et les enseignantes sous l'autorité de la directrice ou du directeur devant les évaluer ou encore l'interdiction faite aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires ne figurent pas dans le texte final. Le compromis trouvé entre les sénateurs et les députés a dû aussi tenir compte de cette forte mobilisation.

S'il permet de conserver quelques éléments fondateurs de la culture scolaire de l'école primaire, tous les dangers n'ont

pas été écartés. Ainsi, la volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants, les cadeaux faits à l'école privée, la création d'établissements locaux d'enseignement international réservés aux classes sociales favorisées et actant une école à plusieurs vitesses, la porte ouverte aux remplacements assurés par des étudiants sans concours ni formation, la suppression de l'organisme indépendant d'évaluation des politiques éducatives (Cnesco)... demeurent.

Ces évolutions vont à l'encontre d'un service public d'éducation garant de la lutte contre les inégalités et acteur de la démocratisation de la réussite scolaire. Même si la loi Blanquer est finalement adoptée, elle n'en reste pas moins rejetée massivement. Les enseignantes et enseignants des écoles se sont mobilisés et se mobiliseront encore pour réclamer un autre projet pour le service public d'éducation qui réponde aux enjeux et aux besoins de l'école.

Eléments d'analyse

Avec le projet de loi pour « une école de la confiance », Jean-Michel Blanquer entend graver dans le marbre législatif les déterminants de sa politique éducative, qu'il décline depuis son arrivée au gouvernement. Après les évaluations CP, CE1 et 6ème, la réforme du lycée, Parcoursup, les mesures de cette loi consacrent le resserrement des apprentissages sur les fondamentaux, l'individualisation des parcours et des apprentissages, la mise sous tutelle de l'agir enseignant, la territorialisation du système éducatif. Tout en autorisant des cadeaux à l'enseignement privé et en restreignant la possibilité de formuler des critiques sur la politique éducative menée.

A la première lecture, l'article 1 paraît bien anodin. Cependant ces dispositions de la présente mesure pourront ainsi être invoquées dans le cadre d'affaires disciplinaires concernant des personnels de l'éducation nationale s'étant rendus coupables de faits portant atteinte à la réputation du service public. » Il s'agit, pour Jean-Michel Blanquer, d'offrir un cadre juridique permettant de rappeler à l'ordre les professionnel·les de l'Éducation nationale qui formuleraient des critiques vis-à-vis de l'état de notre système scolaire ou des politiques menées.

À cette pression possible sur les personnels s'ajoutent la suppression du Cnesco et la création du Conseil d'Évaluation de l'École, dont les missions sont transformées et la composition largement liée au ministre (10 des 14 membres). De fait, il n'y a plus d'instance officielle d'évaluation des politiques éducatives menées, a fortiori indépendante du pouvoir, pour témoigner — comme le Cnesco en son temps — du fait que les politiques menées ces vingt dernières années ont participé de l'augmentation des inégalités scolaires et de leur caractère socialement marqué.

Chacune des mesures avancées par Blanquer entre en effet en cohérence avec celles qui ont conduit la France au titre de championne des inégalités. On trouve dans la loi des dispositions faisant éclater le cadre national de notre système scolaire, et qui, parce qu'elles ouvrent la voie à des adaptations territorialement — et donc socialement — différenciées dans un cadre budgétaire et pédagogique contraint, permettront l'exacerbation de la ségrégation sociale de notre école.

Les EPLEI sont manifestement les établissements pour les classes sociales favorisées. Ils scolariseront les élèves de la maternelle jusqu'à la fin du lycée, pour préparer l'option internationale du bac et proposer un enseignement en section binationale. Les budgets de ces établissements peuvent être abondés par l'Union européenne ou d'autres organisations internationales, ainsi que par des dons et legs privés, ce qui n'est pas sans rappeler les systèmes anglo-saxons les plus socialement ségrégués.



Compte rendu de la RIS AVS-AESH du 22 mai

LA PAGE DES AVS
CUI - PEC - AESH

Temps de travail

Constat et demande pour la majorité d'une augmentation du temps de travail pour avoir un salaire décent, avec un minimum de 24 heures, ce qui correspond à l'amplitude horaire des écoles primaires.

Demande de reconnaissance du travail invisible : concertation avec les enseignant-es, réunions, sorties scolaires....

Frais de déplacement

Certaines nous font part du fait que l'administration ne leur rembourse les frais que lorsqu'il y a un déplacement d'une école à l'autre sur la même journée.

Le texte réglementaire dit : clairement : (https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97060) : « Tout déplacement accompli par un agent pour assurer son service, hors des communes de sa résidence administrative et de sa résidence familiale, donne lieu à la prise en charge des frais de transport induits par ce déplacement et à l'attribution, le cas échéant, d'indemnités destinées à compenser les frais de repas et d'hébergement de l'intéressé »

Le SNUipp-FSU interrogera l'administration.

Remplacements

Il y a nécessité d'avoir un pôle d'AESH remplaçants pour assurer la continuité de l'accompagnement. Bien informer les parents pour qu'ils demandent un remplaçant en prenant contact avec la cellule ASH lors des absences des AESH.

Avancement

La circulaire 2014-083 du 8/07/2014 concernant le changement d'échelon stipule QUE « l'AESH sous CDI bénéficie au moins tous les 3 ans d'un entretien professionnel. » « La rémunération de l'AESH fait l'objet d'un réexamen triennal au regard des résultats des entretiens permettant d'apprécier sa valeur professionnelle et sa manière de servir. Il vous appartient de définir selon quelles modalités la rémunération des AESH évoluera à l'intérieur de l'espace indiciaire fixé par l'arrêté, notamment en précisant la périodicité des entretiens, les conséquences à tirer de leurs résultats et de l'analyse de la manière de servir des agents. Les modalités ainsi définies seront présentées au comité technique académique ».

La mise en place de ces avancements n'est pas effective... c'est un droit à faire respecter.

Relations la cellule ASH

Remarques de différences de traitement des différentes situations, on a l'impression d'un traitement au cas par cas sans critères d'égalité.

Certaines AVS en contrat PEC se sont vus proposer un contrat d'AESH, d'autres attendent toujours, comment sont faits les choix, selon quels critères ?

Retour que nous avons au SNU des AVS

De nombreuses collègues AESH, faisant ce métier depuis de nombreuses années et aimant ce qu'elles font, se trouvent obligées d'arrêter aux vues des conditions de salaire qui n'évoluent pas.

Statut

Diverses annonces : CDD renouvelable 3 ans, effet médiatique : quels changements ? sortie de la précarité ?

Simple effet d'annonce, la seule évolution est le fait de ne plus devoir renouveler son contrat tous les ans en CDD mais tous les 3 ans... bien léger. La durée des contrats de travail n'évolue pas et les salaires non plus !! La précarité s'installe.

Vraie demande d'une reconnaissance du métier d'AESH, des missions.

Les perspectives : mise en place des PIAL

Un PIAL, qu'est-ce que c'est ?

Les PIAL (Pole Inclusif d'Accompagnement des élèves en situation de handicap) sont expérimentés dans quelques départements (2 PIAL en Aveyron) et qui devraient être généralisés à la rentrée prochaine. Le PIAL se veut "un dispositif expérimental recherchant une meilleure organisation dans les accompagnements des élèves en situation de handicap de la

maternelle au lycée".

Aux vues de l'augmentation des notifications, avec une baisse de moyens, l'administration ne peut pas affecter systématiquement un AESH individuel pour chaque notification et puis « ce n'est pas rendre l'élève autonome, il y a des classes où il y a quatre adultes dans la classe, c'est une surenchère de moyens humains dans les écoles. » Pour le SNUipp-FSU, il y a une volonté de minimiser les coûts au regard de l'explosion des besoins, et recruter moins d'AESH afin de faire des économies, sous couvert de répondre à « l'autonomie des élèves », le discours devient bien rôdé dans les différents étages de l'administration.

Les objectifs affichés du PIAL :

- Professionaliser (en formant / informant les AESH) (il y aurait un pool d'AESH dans chacun des collèges concernés, donc facilité de les réunir) ;
- Gestion de proximité (puisque géré par chaque collège pour les écoles de son secteur) ;
- Dé-précariser (ce qui signifie uniquement arrêter les PEC !) ;
- Améliorer les délais de traitement des demandes ; "rechercher une meilleure efficacité" ;
- Privilégier la mutualisation (plutôt que l'individualisation) (AESH mut)

Quelles implications sur les conditions de travail des AVS/AESH ?

Axes de travail : Travailler avec la MDPH pour que les PPS soient mieux pensés... et qu'il y ait moins de notification d'aide individuelle ! Mettre en relation un professeur référent qui organisera les besoins sur le terrain (gestion des AESH). Ce sera le futur coordonnateur du PIAL, poste créé lors de la carte scolaire du 1er degré.

On voit bien que les conditions de travail ne seront pas la priorité de l'administration. Les AESH vont devoir rentrer dans les cases selon leurs desideratas dans le cadre d'une gestion de moyens insuffisants. Pour la DSDEN, ce PIAL apportera un "plus" et améliorera le service rendu aux familles, à l'inclusion, en un mot, le service public.

Nous pouvons en douter, quand il s'agit de faire des économies sur le dos des personnels et des élèves, et quand on sait qu'en parallèle, le milieu scolaire "ordinaire" devra accueillir d'ici quelques années les enfants relevant d'IME, d'ITEP, au prétexte de faire des économies car ces structures ont un coût énorme.

- Multiplication des enfants accompagnés par une même AESH, augmentation des frais de déplacement.
- Certains départements lors de la mise en place de ces PIAL ont vu une baisse des notifications attribuées aux élèves en situation de handicap, celles-ci passant à 7 heures...
- Aucune information quant aux budgets alloués à l'augmentation des frais de déplacement.

Les actions en cours et à construire

- Rassemblement du 6 février en Aveyron et en France : faible participation en Aveyron
- Journée de mobilisation du 15 mai : pas d'action en Aveyron car nous tenions notre Congrès départemental.

Quelles actions pour avoir une implication des AESH pour demander une reconnaissance du métier ?

Nouvelle interpellation de l'administration (audience DASEN) pour porter vos revendications, questionner sur des points (frais de déplacement, demande de pouvoir participer aux stages concernant l'enseignement spécialisé, réservés aux enseignants...)

Nécessité de créer des liens, des échanges entre AESH-AVS, car chacun-e est isolé-e dans son école et établissement : proposition d'une adresse vous regroupant pour permettre des échanges.

Appel à la grève compliqué aux vues des salaires, proposition d'un temps convivial, rassemblement aux beaux jours pour créer du lien et avoir un impact médiatique.

Proposition du SNUipp-FSU d'un stage sur la première période, sur temps de classe. Les stages syndicaux sont des droits : cette proposition est actée.



Bulletin d'adhésion pour l'année scolaire 2019/2020

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse Personnelle : _____

SNUipp-FSU 12

8 rue de Vienne
Les Corniches de
Bourran
12000 RODEZ

Tél: 05.65.78.13.41

Courriel : snu12@snuipp.fr

Site : http://12.snuipp.fr

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____ e-mail : _____@_____

Mobile : ____/____/____/____/____ Date de Naissance : ____/____/____

Fonction : _____ Établissement : _____

cocher : Instit. ☐ Prof. des Écoles ☐ Contractuel/le ens ☐ PES ☐ AVS ☐ Retraité-e ☐ Échelon : ____

Montant de la cotisation : _____ € (Vous pouvez payer par chèque (un à trois) ou par prélèvement en complétant le mandat ci-dessous).

Je souhaite m'investir dans la vie de la section du SNUipp 12 ☐

J'adhère à la section de l'Aveyron du SNUipp, et lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires. J'autorise le SNUipp12 à faire figurer les informations me concernant dans un fichier informatisé, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp12.

À _____, le _____ **Signature (obligatoire)**

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réserve au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB, RIP ou RICE puis adresser l'ensemble au SNUipp12

Débiteur Vos Nom Prénom (*) : _____ Adresse (*) : _____ Code Postal (*) : _____ Commune (*) : _____ Pays (*) : _____ IBAN (*) : _____ BIC (*) : _____		Identifiant Créancier SEPA : FR37ZZZ626158 Nom : SNU IPP 12 Adresse : Residence Les Corniches de Bourran, 8 rue de Vienne Code postal : 12000 Ville : RODEZ Pays : FRANCE Le (*) ____ / ____ / ____ A (*) _____ Signature (*) _____
---	--	--

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Echelon	Instit		PE et Psy scolaire		PE et Psy Hors Classe		PE et Psy Classe except.	
	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*
1			87	29.58			246	83.64
2			125	42.50	213	72.42	263	89.42
3			130	44.20	230	78.20	281	95.54
4			138	46.92	252	85.68	306	104.04
5	129	43	146	49.64	271	92.14	1er chevron 333	113.22
6	131	43.60	156	53.04	290	98.60	2ème chevron	
7	134	44.67	170	57.80			3ème chevron	
8	138	46	184	62.56	*Réduction ou crédit d'impôt de 66 % du montant de votre cotisation à valoir sur la déclaration fiscale au titre de l'année 2019			
9	148	49.33	199	67.66				
10	157	52.33	216	73.44				
11	172	57.33	234	79.56				

Majoration de cotisation

Spécialisé	11
Cons. Pédag.	18
PEMF	13
Cl. Unique	10
Dir. 2 à 4 cl.	15
Dir. 5 à 9 cl.	22
Dir. 10 cl. et +	26
Dir. SEGPA	46

TEMPS PARTIEL -proportionnel au temps partiel (cotisation x quotité) Minimum 90€
CONGÉ FORMATION : 85% de la cotisation
DISPONIBILITÉ / CONGE PARENTAL : 90 €
PE Stagiaires et Liste Comp. : 87 €
Enseignant-e contractuel-le : 85 €
AVS / AESH : 35 €
RETRAITE (E)
 moins de 1200€ >>> 76€
 de 1200 à 1499 € >>> 104€
 de 1500 à 1999 € >>> 137 €
 de 2000 à 2499€ >>> 174 €
 plus de 2500 € >>> 221€

En cas de difficultés financières, contacter la section.

L'adhésion vaut pour l'année scolaire en cours.

